



THÉMATIQUE

Cette journée d'étude s'inscrit dans le prolongement de celle que l'I.D.E.T.COM avait organisée en 2003 sur l'actualité de l'article 1^{er} de la Constitution, à la suite de la révision constitutionnelle précisant l'organisation décentralisée de la République et qui avait été l'occasion de revisiter les grandes qualifications de la République (actes publiés aux Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, février 2005).

Il nous apparaît opportun de poursuivre la réflexion et le débat sur la République, héritière de valeurs et de principes incarnés par des symboles inscrits à l'article 2 de la Constitution.

« Signes de reconnaissance » (du grec « symbolon »), les symboles ont suscité et suscitent encore de nombreuses questions, dans un contexte politique et juridique profondément renouvelé, que l'on pense par exemple à la politique d'intégration, à la place de l'immigration dans l'histoire nationale ou à la démocratie délibérative.

L'analyse des symboles, qui peuvent être incompris, leur choix, qui peut être arbitraire, leur sens, qui peut reposer sur divers critères, leur transmission, qui n'emporte pas toutes les convictions, suscite autant de questionnements actuels sur les principes politiques fondant le pacte républicain.

La reconnaissance des langues régionales, la pénalisation de l'outrage public à l'hymne national et au drapeau, la remise en cause des idéaux démocratiques au nom du principe de réalité, la fin de l'uniformité de la République interrogent l'article 2.

Cette journée s'inscrit également dans un cadre voulu de dialogue, de débat, comme l'avait été la journée consacrée à l'article 1^{er}. Elle ne vise pas à exposer une série d'interventions mais à présenter des communications, que nous avons demandé à quelques collègues ayant travaillé sur les thèmes d'assurer, communications suivies de réponses en forme d'interrogations, de controverses, voire de dissensus, formulées par des « répondants », membres de l'Université Toulouse 1.

Organisation scientifique IDETCOM

- Institut du Droit de l'Espace, des Territoires, de la Culture et de la Communication -

Serge REGOURD

Professeur, Directeur de l'IDETCOM, Université Toulouse 1 Capitole

&

Frédérique DE LA MORENA

Maître de Conférences, Membre de l'équipe de recherche IDETCOM, Université Toulouse 1 Capitole

Institut du Droit de l'Espace, des Territoires, de la Culture et de la Communication



Université Toulouse 1 Capitole

LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

ACTUALITÉ DE L'ARTICLE 2 DE LA CONSTITUTION DE 1958

Judi 15 novembre 2012 à 9h00

Salle des Thèses – Site de l'Arsenal





Matinée

- 9h00 -

Allocutions d'ouverture :

Bruno Sire, Président de l'Université Toulouse 1 Capitole

Francis Bestion, Doyen de la Faculté d'Administration et Communication

Hugues Kenfack, Doyen de la Faculté de Droit

- 9h30 -

Sous la présidence de Serge Regourd

Professeur, Directeur de l'IDETCOM, Université Toulouse 1 Capitole

LA LANGUE DE LA REPUBLIQUE EST LE FRANÇAIS

J.E Gicquel, Professeur, Université Rennes1

J. Viguier, Professeur, Université Toulouse1 Capitole

Débat

Pause

L'EMBLEME NATIONAL EST LE DRAPEAU TRICOLERE,

BLEU, BLANC, ROUGE.

L'HYMNE NATIONAL EST LA MARSEILLAISE

M. Verpeaux, Professeur, Université Paris I

F. Rueda, Professeur, Université Toulouse 1 Capitole



Après-midi

- 14h00 -

Sous la présidence de Henry Roussillon

Professeur émérite, Ancien Président, Université Toulouse 1 Capitole

LA DEVISE DE LA REPUBLIQUE EST : « LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE »

M. Borgetto, Professeur, Université Paris II

P.M. Martin, Professeur, Université Toulouse 1 Capitole

SON PRINCIPE EST :

GOUVERNEMENT DU PEUPLE, PAR LE PEUPLE ET POUR LE PEUPLE

F. Hamon, Professeur émérite, Université Paris XI

L. Ortiz, Professeur, Institut d'Etudes Politiques, Toulouse

Débat

Pause

LES EXCLUS DE L'ARTICLE 2

A. Cabanis, Professeur, Université Toulouse 1 Capitole

J.M. Crouzatier, Professeur, Université Toulouse 1 Capitole